



COMMUNE DE BEUZEVILLE-LA-GRENIER

DECISION 2026.06 DU MAIRE

Objet : Accord sur devis réparation lave-vaisselle du restaurant scolaire

Le maire de la commune de Beuzeville La Grenier

DEPARTEMENT
DE SEINE-MARITIME

Arrondissement LE HAVRE

Canton de BOLBEC

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-22.

Considérant la nécessité de réparer le lave-vaisselle du restaurant scolaire (bouton interrupteur HS)

Considérant la proposition de l'entreprise CF Cuisines pour un montant de 407.54€ TTC

Considérant la délibération N° 2026.20.03.07 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Article 1^{er} : Accord sur le devis de l'entreprise « CF CUISINES » pour un montant total de 407.54€ TTC.

Article 2 : La secrétaire de Mairie est chargée en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20260413-202606-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2026

Publication : 21/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Beuzeville La Grenier,

Le 13 avril 2026

Le Maire
François AUBER

